

Délibération n°114/2023

*Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre*

SEANCE DU 10 JUILLET 2023

Date de convocation : 03/07/2023
Effectif légal du conseil communautaire : 80
Nombre de membres en exercice : 78
Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de votants : 60
Date d'affichage : 03/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du trois juillet deux mil vingt-trois, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés :

ABRY Gilles – Titulaire	KOTOVTCHIKHINE Michel - Titulaire
BEAUJARD Maryse - Titulaire	LEGER Jean-Marc – Titulaire
BECKER Cécile - Titulaire	MACCHIA Claude - Titulaire
BUTTNER Patrick – Titulaire	MASSÉ Jean – Titulaire
CHAMPAGNAT Jean-Louis - Titulaire	MICHEL Nathalie - Titulaire
CHANTEMILLE Sophie – Titulaire	MORISSET Dominique - Titulaire
CHARPENTIER Dominique – Titulaire	PERRIER Benoît – Titulaire
CHEVALIER Jean-Luc - Titulaire	PICARD Christine – Titulaire
CHOUARD Nadia - Titulaire	POUILLOT Denis - Titulaire
CORDET Yannick - Titulaire	PRIGNOT Roger - Titulaire
CORDIER Catherine – Titulaire	RAMEAU Etienne – Titulaire
D'ASTORG Gérard - Titulaire	RAVERDEAU Chantal - Titulaire
DEMERSSEMAN Gilles - Titulaire	RENAUD Patrice - Titulaire
DROUHIN Alain – Titulaire	REVERDY Chantal - Titulaire
DUFOUR Vincent – Titulaire	REVERDY Gilles – Titulaire
FERRON Claude - Titulaire	SALAMOLARD Jean-Luc - Titulaire
FOUCHER Gérard - Titulaire	SANCHIS Jean-Pierre - Titulaire
GERARDIN Jean-Pierre – Titulaire	SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe - Titulaire
GERMAIN Robert - Titulaire	THIEULENT Maryline - Titulaire
GIROUX Jean-Marc - Titulaire	VANDAELE Jean-Luc - Titulaire
GROSJEAN Pascale – Titulaire	VANHOUCKE André – Titulaire
HABAY BARBAULT Céline - Titulaire	VIGOUROUX Philippe - Titulaire
HERMIER Bernadette – Titulaire	VUILLERMOZ Rose-Marie – Titulaire
JARD Nathalie – Titulaire	WLODARCZYK Monique - Titulaire
JASKOT Richard - Titulaire	XAINTE Arnaud - Titulaire

Délégués titulaires excusés : BEAUJARD Maryse, BROUSSEAU Chantal, CARRÉ Michel (pouvoir à M. D'Astorg), CONTE Claude, CORDE Yohann, DA SILVA MOREIRA Paulo (pouvoir à M. Morisset), FOURNIER Jean-Claude (pouvoir à M. Chevalier), GUILLAUME Philippe, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Jard), LEPRÉ Sandrine (pouvoir à M. Vandaele), LHOUE Mireille (pouvoir à M. Pouillot), LOURY Jean-Noël, MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), MILLOT Claude (pouvoir à Mme Cordier), RIGAUULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi).

Délégués absents : BOISARD Jean-François, COUET Micheline, DAVEAU Max, DESNOYERS Jean, FOUQUET Yves, HOUBLIN Gilles, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, MELLIN Solange, PAURON Éric, PROT Michel, ROY Daniel, SAULNIER Nathalie

Secrétaire de Séance : Jean MASSÉ

OBJET : Création d'une Zone d'Activité Touristique et intégration du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye

- Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'article L.5214-16-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les articles L.5214-21 et L.5211-41 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté de préfectoral portant création du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye,
- Vu la délibération n°20230627_7 du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye portant intention de transfert du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye au profit de la Communauté de communes ;
- Considérant l'intérêt de la Communauté de communes et sa volonté de reprendre l'ensemble des voies ferrées pour l'aménagement d'une voie verte et dans le but d'y développer une offre touristique coordonnée ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 59 voix pour et 1 contre :

- **Approuve l'identification du Train touristique de Puisaye en Zone d'Activité Touristique,**
- **Approuve la gestion de cette Zone d'Activité Touristique,**
- **Approuve la modification des statuts comme suit :**

6.3.2. En matière touristique

La Communauté de communes est compétente pour :

- Délivrer des participations techniques et financières à des actions de mise en valeur des richesses touristiques ;
 - Actions de mise en valeur du patrimoine naturel ayant un rayonnement intercommunal ;
 - Créations, balisage et promotion de chemins de randonnée pédestres s'inscrivant dans un schéma général de promotion touristique ;
 - Porter le projet, réaliser les aménagements et équipements, ainsi que leur gestion, pour la mise en valeur et l'utilisation du bassin d'alimentation du pont-canal du Briare. A ce titre, la Communauté peut réaliser ou accompagner des infrastructures hôtelières et d'hébergement et assurer leur gestion ;
 - *Assurer la gestion de la Zone d'Activité Touristique du train touristique de Puisaye. A ce titre, la Communauté de communes assure la gestion des voies ferrées en activité et la valorisation à vocation touristique du reste de la zone.*
- **Prend acte de la dissolution du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye à compter du 1^{er} janvier 2024,**
 - **Sollicite auprès de Monsieur le Préfet de l'Yonne l'arrêté de dissolution du Syndicat intercommunal du chemin de fer de Puisaye.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

